



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-078

OBJET : Point 2. 1 : Révision de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour le suivi animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, volet renouvellement urbain (Budget Principal).

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :
17 novembre 2025.

Dates de publication :
19 novembre 2025

Nbre de conseillers en exercice : **21**

Nbre de votants : **16**
(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. PASQUIER Hugo.
Le Conseil Municipal,

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, PASQUIER Hugo.

Etaient absents : SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (excusée), CÖSTEDOAT Anne (pouvoir à BOURGOGNE Julien), DAMOTTE Stéphane (pouvoir à LEHMULLER Jean-Pierre), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, GANGNEBIEN Jennifer (excusée).

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la Commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal, et ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,

Vu la délibération n° 2024-DEL-031 du 9 avril 2024 votant la création d'une Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour financer le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – rénovation urbaine (OPAH-RU) de 180 000 € et de l'imputer sur 6 exercices budgétaires,

Vu la délibération n° 2024-DEL-059 en date du 17 avril 2024 approuvant la convention de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain (OPAH - RU) entre la Commune, la Communauté de Communes du Pays Houdanais et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°2025-DEL-028 en date du 9 avril 2024, approuvant la révision de l'autorisation d'engagement n°2024-01 OPAH-RU suivi de l'animation, la portant à 180 000 € TTC,

Considérant que l'estimation effectuée lors de la création de l'AE/CP arrêtée à hauteur de 180 000 € est insuffisante au regard des offres issues de la consultation qui s'est déroulée en juin 2025,

Considérant que l'offre retenue avec la société SOLIHA s'élève à 321 210 € TTC,

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier le montant de l'Autorisation d'Engagement afin que nous puissions notifier le marché de la mission de suivi-animation du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la Ville de Houdan,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix POUR,**

Article 1. Approuve la révision de l'autorisation d'engagement n° 2024-01-OPAH – RU Suivi – animation pour un montant de **321 210 €** et sa ventilation en crédits de paiement sur les années budgétaires 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 comme suit :

N° et intitulé AE	AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
2024-01 - Suivi animation OPAH-RU	321 210 €	17 694 €	81 120 €	67 528 €	67 184 €	58 564 €	29 120 €

Article 2. Dit que les Crédits de Paiement seront inscrits aux budgets 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A HOUDAN, le 26 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Hugo PASQUIER.

Le Maire,
Jean-Marie TETART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 27 novembre 2025 14:34
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251127-19844.xml;
078-217803105-20251125-2025_DEL_078-DE-1-2_19957.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-11-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_078

Objet acte: Révision de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour le suivi animation de l'OPAH, volet renouvellement urbain (Budget Principal).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decisions budgétaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20251125-2025_DEL_078-DE

Rapport d'erreur(s):